



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 9 juillet 2015

CM 3361/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3403^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires économiques et financières)

Date: 14 juillet 2015

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

COMPLÉMENT N° 1 À LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Activités non législatives

- Présentation d'un nouveau projet de dessin national pour une pièce espagnole libellée en euros
10138/15 ECOFIN 525 UEM 256
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 01.07.2015
(cf. CM 3203/15)
- Présentation, par l'Espagne, du projet de dessin national pour la pièce commémorative
commune libellée en euros
10311/15 ECOFIN 559 UEM 275
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 01.07.2015
(cf. CM 3203/15)

- Présentation, par le Portugal, du projet de dessin national pour la pièce commémorative commune libellée en euros
10438/15 ECOFIN 566 UEM 280
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015
- Présentation, par la Finlande, du projet de dessin national pour la pièce commémorative commune libellée en euros
10499/15 ECOFIN 574 UEM 283
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015
- Décision déléguée (UE) .../... de la Commission du 5.6.2015 sur l'équivalence du régime prudentiel et de solvabilité en vigueur en Suisse pour les entreprises d'assurance et de réassurance, fondée sur l'article 172, paragraphe 2, l'article 227, paragraphe 4, et l'article 260, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué
10246/15 EF 125 ECOFIN 547 SURE 17 DELACT 72
+ COR 1 (pt)
9710/15 EF 107 ECOFIN 462 SURE 13 DELACT 64
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015
(cf. CM 3203/15)
- Décision déléguée (UE) .../... de la Commission du 5.6.2015 sur l'équivalence provisoire des régimes de solvabilité en vigueur en Australie, aux Bermudes, au Brésil, au Canada, au Mexique et aux États-Unis et applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance ayant leur siège social dans ces pays
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué
10247/15 EF 126 ECOFIN 548 SURE 18 DELACT 73
9708/15 EF 106 ECOFIN 461 SURE 12 DELACT 63
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015
(cf. CM 3203/15)
- Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 12.6.2015 modifiant le règlement (CE) n° 1569/2007 établissant un mécanisme de détermination de l'équivalence des normes comptables appliquées par des émetteurs de valeurs mobilières de pays tiers conformément aux directives 2003/71/CE et 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué
10439/15 EF 132 ECOFIN 567 DELACT 78
9936/15 EF 115 ECOFIN 486 DELACT 68
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015
- Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 12.6.2015 modifiant le règlement (CE) n° 809/2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne certaines informations contenues dans les prospectus et communications à caractère promotionnel
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué
10444/15 EF 133 ECOFIN 568 DELACT 79
+ COR 1 (pt)
9941/15 EF 116 ECOFIN 487 DELACT 69
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015

- Règlement (UE) no 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010
 - = Procédure concernant le mécanisme de résolution unique
10746/15 EF 141 ECOFIN 597
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 09.07.2015

 - Décision du Conseil arrêtant la composition du Comité économique et social européen
 - = Adoption
9753/15 CES 22 INST 196 AG 20
+ ADD 1
9754/15 CES 23 INST 197 AG 21
approuvé par le Coreper, 2^e partie, du 29.06.2015
- (cf. *CM 3203/15*)
-